



Annexe C – Règles relatives aux réceptions organisées au mess de la BFC Wainwright

1. Toutes les boissons alcoolisées doivent être achetées au mess et consommées sur place. Il est interdit d'apporter de l'alcool de l'extérieur, y compris à titre de cadeau. Pour toute demande spéciale concernant les boissons, veuillez communiquer avec le gestionnaire du mess afin de prendre les dispositions nécessaires.
2. Vous devez faire appel à une entreprise de restauration privée pour votre réception. Veuillez noter qu'il n'y a pas d'équipement de service ni de moyen de réchauffer les aliments. L'entreprise doit être autonome pour vous fournir ce service. Veuillez consulter la liste des traiteurs recommandés pour vous faciliter la tâche. Une preuve d'assurance doit être fournie.
3. Vous pouvez faire appel à un DJ ou à un groupe de musique pour votre réception. Veuillez noter qu'aucun équipement n'est disponible sur place et que le traiteur doit être autonome pour vous fournir ce service. Une preuve d'assurance doit être fournie.
4. Tous les aliments, la vaisselle, les décorations et les déchets doivent être retirés à la fin de l'événement et déposés dans les bennes à ordures situées à l'arrière du bâtiment. Le non-respect de cette consigne peut entraîner des frais de nettoyage supplémentaires.
5. Le personnel du bar n'est pas autorisé à distribuer des tickets supplémentaires ou du vin autres que ceux autorisés par l'OPI de l'événement.
6. Aucune personne âgée de moins de 18 ans n'est autorisée à consommer des boissons alcoolisées. Toute personne servant de l'alcool à des mineurs sera priée de quitter les lieux.
7. Les enfants doivent être surveillés à tout moment.
8. Le port de chaussures est obligatoire à tout moment.
9. Le demandeur doit s'assurer que toutes les tables et chaises sont remises dans leur disposition d'origine. Si ce n'est pas le cas, des frais d'installation seront directement ajoutés à votre facture. Un plan de disposition est fourni à l'annexe F.
10. Aucune table ou chaise n'est autorisée sur la piste de danse, sauf accord préalable pour une cérémonie en intérieur.

11. Les participants doivent être munis d'une pièce d'identité avec photo. (Toute personne âgée de moins de 25 ans devra présenter une pièce d'identité).

12. Il n'y a pas de retrait d'espèces avec les cartes de débit. Le distributeur automatique le plus proche se trouve au magasin Canex Convenience.

13. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans le bâtiment. Seule la zone fumeurs désignée est autorisée. Le mess ne dispose pas de zone fumeurs pour le cannabis, il est donc interdit d'en consommer dans l'enceinte.

14. Les véhicules peuvent être laissés sur le parking, ils ne seront pas mis en fourrière. Veuillez ne pas boire et conduire. Des contrôles routiers peuvent avoir lieu.

15. Tous les clients doivent quitter le bâtiment dans les 30 minutes suivant la fermeture du bar. Les clients qui attendent un moyen de transport peuvent le faire dans l'entrée.

16. Tout client causant des troubles sera prié de quitter les lieux.

17. Veuillez rappeler à vos invités qu'il s'agit d'un terrain fédéral et qu'il y a une tolérance zéro pour la consommation de drogues et l'alcool au volant. Il y a de fortes chances que la police militaire mette en place un contrôle routier.

DATE : _____

SIGNATURE DU DEMANDEUR : _____